18 septembre 2019
Français
Original : anglais*

Vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique
Balaclava (Maurice)
16-20 septembre 2019

Projet de rapport

Rapporteur : Michael Addo (Ghana)

Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Thème b) : Évolution des modes opératoires des trafiquants et des méthodes de dissimulation et de transport, et techniques d'enquête efficaces pour y faire face

1. Le groupe de travail a tenu une séance le 18 septembre 2019. Au cours de ses travaux, il a formulé les observations suivantes :

a) Les organisations de trafiquants de drogues utilisent différents modes opératoires pour acheminer des drogues illicites, comme la substitution de bagages, la dissimulation de produits dans des conteneurs, la fausse déclaration de marchandises transportées dans des conteneurs, le largage de drogues dans les eaux internationales qui sont ensuite récupérées par des petites embarcations, telles que des boutres et des bateaux de pêche. Ce faisant, les trafiquants utilisent pratiquement l'ensemble du littoral pour introduire les drogues illicites sur le continent ;

b) Il semble que les îles inhabitées peuvent servir pour déposer et entreposer diverses marchandises illicites, y compris des drogues ;

c) Outre le trafic « traditionnel » de cocaïne et d'héroïne, de nombreux pays du continent doivent faire face à une hausse du trafic de drogues synthétiques, notamment de méthamphétamine. En outre, des laboratoires produisant de la méthamphétamine ont été détectés dans un certain nombre de pays ;

d) Les États Membres n'utilisent guère les techniques d'enquête spéciales, notamment les livraisons surveillées, pour lutter contre le trafic international de drogues et doivent y avoir recours plus souvent ;

e) L'utilisation des plateformes de coopération internationale et régionale mises à disposition par des organismes comme INTERPOL et l'Organisation africaine de coopération policière (AFRIPOL) reste insuffisante.

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

Merci de recycler

2. Le groupe de travail a adopté les recommandations suivantes :

a) Les gouvernements sont encouragés à renforcer les capacités des services de détection et de répression afin de les aider à repérer les nouvelles tendances du trafic de drogues et à établir le profil et détecter les envois à haut risque en tenant compte des différents modes opératoires ;

b) Les gouvernements devraient redoubler d'efforts pour tirer le meilleur parti des plateformes mises à disposition par des organismes régionaux et internationaux de détection et de répression comme INTERPOL, AFRIPOL et d'autres, afin d'assurer l'échange d'informations et la coordination des opérations. Des efforts supplémentaires devraient être faits pour que AFRIPOL devienne opérationnelle ;

c) Les pays sont encouragés à renforcer la coopération interinstitutions à l'échelle nationale entre les services de police, les douanes, les services antidrogue, les autorités de contrôle aux frontières, les gardes-côtes et d'autres services de détection et de répression compétents, notamment à mettre en place de services mixtes de contrôle portuaire et des équipes spéciales conjointes chargées des interceptions, dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs et du Programme de communication aéroportuaire (AIRCOP) de l'ONUDC.